

Apéro Facebook autorisés mais pas sur le Champ de Mars

« [Le prochain apéro géant Facebook, cest CHEZ MOI :D](#) » ou « Pour un apéro GEANT devant les bureaux de Facebook Paris ! », des solutions plus fausses que natures voient le jour sur Facebook après que les apéros géants organisés via le réseau social aient été menacés d'interdiction par le [ministre de l'Intérieur](#).

Officiellement, Brice Hortefeux n'a pas interdit ces apéros géants, désormais connus sous le nom « d'apéros Facebook », bueries pour les uns, moments de partage convivial pour les autres. « Une interdiction générale n'est ni souhaitée ni envisagée », a déclaré le ministre le 19 mai. Toutefois, ces rendez-vous qui font se déplacer les foules doivent être « déclarés et encadrés ». Des [mesures](#) qui font suite à la mort accidentelle d'un jeune homme de 21 ans après qu'il ait participé le 13 mai à l'apéro géant Facebook de Nantes.

Les apéros géants ne sont donc pas interdits, mais les mesures prises sont bien loin de les encourager. Alors même que le ministre y voit des « événements faussement spontanés », il leur ôte la dernière once de spontanéité qui subsistait encore en insistant sur « l'indispensable organisation en amont de ces événements ». Et pourtant, sur les 58 apéros géants rassemblant 60 000 personnes organisés dans l'Hexagone, même le ministère reconnaît sur son site qu'ils se sont « bien déroulés ».

Facebook invite à la Garden Party de l'Élysée I

e 14 juillet

En amont donc, « l'identification claire de l'organisateur, une déclaration préalable auprès de la préfecture, le respect des exigences de sécurité et de santé publiques... ». Le ministre s'est aussi déclaré prêt à utiliser la force si nécessaire pour quiconque appellerait à ce type de rassemblement « si la sécurité n'est pas respectée ». La prise en charge des coûts (éventuelles dégradations) sera aussi à la charge des organisateurs.

Pas interdits donc, mais couverts d'une chape de plomb les apéros du réseau social aux 400 millions de membres dont 15 millions en France. Pas interdits, quoique... L'apéro géant du Champ de Mars annoncé dimanche 23 mai l'est pourtant. Cause de cette annulation, justifiée par la préfecture de police de Paris le 20 mai, l'interdiction de consommer de l'alcool dans ce coin du VII^{ème} arrondissement de Paris, face à la Tour Eiffel.

Bon, de toute façon, ces apéros ne devraient plus poser problème puisque le président de la République a choisi son camp. Jugez plutôt : « [Apéro Facebook à la Garden Party de l'Élysée le 14 Juillet 2010](#) ». Vingt mille personnes y seraient attendues (4632 inscrits le 21 mai à 15 heures), mais la Garde Républicaine est prévenue, aucun risque de débordement, a-t-on indiqué du côté du ministère de l'Intérieur.